

« Liens recherche et pratique : les thèses en présence »

Lionel-Henri Groulx

Nouvelles pratiques sociales, vol. 7, n° 2, 1994, p. 35-50.

Liens recherche et pratique : les thèses en présence

Lionel-Henri GROULX
Université de Montréal

Ce texte cherche à reconstruire l'espace des débats autour des liens entre la recherche et la pratique. Trois thèses sont exposées : 1) la thèse de l'homologie ou de l'identité, 2) la thèse de l'irréductibilité ou de l'opposition et 3) la thèse de l'alliance. L'absence d'unanimité sur ce sujet ne se réduit pas à une simple question technique, mais renvoie à la résolution de questions plus larges concernant le statut et la validité des savoirs engendrés par la recherche et la pratique. Chacune de ces thèses donne une réponse différente et divergente sur le sens et les usages de la recherche et de ses liens avec la pratique.

INTRODUCTION

La question de la relation entre la recherche et la pratique est à l'ordre du jour. Chacun y cherche des réponses à ses interrogations spécifiques et vise à trouver des solutions pour résoudre les problèmes auxquels il fait face : l'étude des besoins, l'évaluation de l'efficacité des programmes et des interventions, l'allocation des ressources, le développement de pratiques innovatrices ou de nouveaux modèles de pratique.

Cette question ne fait pas consensus ; elle entraîne souvent malentendus, débats et controverses. L'absence d'unanimité sur ce sujet ne se réduit pas à une simple question de définition ; elle dépend de la résolution de questions plus larges concernant le statut et la validité des savoirs engendrés par la recherche et la pratique. Les désaccords ne se limitent pas aux dimen-

sions méthodologiques ou techniques, mais renvoient à des divergences quant au contenu épistémologique et ontologique du sens des liens recherche-pratique. Ce sont souvent des visions d'ensemble différentes qui sont en présence et qui engagent des conceptions et des finalités diverses autant de la pratique que de la recherche.

La difficulté de la question des relations entre la recherche et la pratique tient à ce qu'elle pose des enjeux de niveaux différents, ce qui en complexifie la réponse. Ce texte n'a pas pour ambition de traiter l'ensemble de ces niveaux. Il cherche plutôt à baliser les termes du débat, en somme, à dresser une typologie des positions ou des thèses en présence. Nous en avons repéré trois qui constituent autant de manières de penser cette question. L'ordre de leur présentation correspond, grosso modo, à l'ordre de leur apparition historique bien que chacune de ces trois positions reste encore très présente aujourd'hui dans la littérature.

LA THÈSE DE L'HOMOLOGIE

La question des rapports de la recherche et de la pratique est apparue dans la littérature à la fin des années 50 dans le cadre des débats autour du statut de la pratique et de la validité de son savoir. Ainsi, en service social, Eaton (1959) a été l'un des premiers à s'interroger sur le fondement scientifique de la pratique. Cette interrogation s'inscrivait dans la revendication du service social à une identité et à un statut professionnel, basés sur un savoir scientifique.

Pour Eaton, la pratique et, en particulier, celle en service social, se caractérise par la mise en œuvre d'étapes et de procédures relevant d'une logique scientifique, active dans l'étude des problèmes et dans le processus d'intervention. Cette logique était jugée comme identique à celle utilisée dans le processus de recherche, soit la définition du problème, l'analyse du problème, la résolution du problème et la vérification. De là, la thèse de l'homologie, comme l'indique le tableau 1.

Ce parallélisme méthodologique entre la recherche et la pratique au regard d'un problème à résoudre tient sa force, selon Eaton, d'un axiome qu'elles auraient en commun, soit la capacité de connaître et de vérifier des connaissances. Dans ces circonstances, l'homologie est fondée sur la « croyance que la connaissance peut être appliquée à la solution des problèmes humains », croyance allant même jusqu'à redonner au praticien une « responsabilité morale à user de ses connaissances, même si cela peut affecter négativement ses intérêts personnels soit en termes de prestige et financier » (Eaton, 1959 : 274). Cet axiome de l'utilisation de la connaissance se marie avec l'exigence de tester la validité de ces connaissances à partir de critères fondés et valides, même « si le client ne l'exige pas » (Eaton, 1959 : 279).

TABLEAU I
Comparaison recherche et pratique selon Eaton

	Pratique	Recherche
Définition du problème	1. Choix du problème à un cas spécifique.	1. Choix du problème à être étudié de façon générale.
	2. Identification des politiques à considérer (*taken for granted*).	2. Identification des valeurs et des assomptions à considérer (*taken for granted*).
Analyse du problème	3. Identification des théories alternatives à être mises en application par le praticien.	3. Identification des théories alternatives à être testées par le chercheur.
	4. Accumulation de l'état des preuves (*relevant evidence*) par les méthodes scientifiques.	4. Accumulation de l'état des preuves (*relevant evidence*) par les méthodes scientifiques.
	5. Diagnostic : formulation d'une explication de l'évidence.	5. Analyse : formulation d'une explication de l'évidence.
Résolution du problème	6. Traitement : action pour agir sur le problème à partir du diagnostic.	6. Prédiction : projection de l'analyse sur une nouvelle situation pour tester sa validité.
Vérification	7. Étude de suivi (*follow up*) pour vérifier la concordance entre le plan de traitement et les faits et la théorie qui en sont le fondement.	7. Étude de suivi (*follow up*) pour vérifier la concordance entre la prédiction et les faits et les théories qui en sont le fondement.

Source : Eaton (1959).

Comme on le voit, la thèse de l'homologie est d'abord une argumentation défendue par ceux qui visent à fonder l'expertise de l'intervention et à montrer que recherche et pratique participent d'une même culture scientifique. Ce raisonnement plaide aussi en faveur de la reconnaissance de la légitimité d'une formation avancée ou universitaire pour les praticiens en vue d'acquérir cette méthodologie scientifique impliquant un long apprentissage et exigeant le maniement des mêmes procédures et étapes que celles de la recherche scientifique.

Cette thèse de l'homologie a été reprise et développée en service social au Québec par Ouellet-Dubé (1979) qui souligne les similitudes des processus de la recherche et de l'intervention qui sont présentés comme identiques et

parallèles. Tout comme Eaton, cette auteure est d'avis que cette mise en parallèle de la recherche et de la pratique est motivée «par un souci d'excellence» et de «compétence» (Ouellet-Dubé, 1979 : 2) afin que le statut de la pratique, c'est-à-dire «le travail social scientifique sur des problèmes pratiques» (*Ibid.* : 3) soit reconnu comme légitime. Le même raisonnement a été repris par Mayer et Ouellet dans leur manuel de méthodologie :

> En service social, recherche et intervention sont intimement liées, dans la mesure où les étapes servant à l'étude (recherche et constatation des faits), au diagnostic (analyse) et au traitement (action) sont essentiellement les mêmes. (Mayer et Ouellet, 1991 : 33)

Ainsi, la similitude entre le processus ou la logique de la recherche et de la pratique nous amène à les concevoir comme un seul et même processus continu, interrelié, circulaire et actif où la recherche et l'intervention apparaissent moins distinctes.

TABLEAU 2
Recherche et pratique selon Ouellet-Dubé

Recherche	**Pratique**
1. Position du problème	1. Identification de la situation problème
2. Élaboration d'un cadre de référence	2. Étude du système
3. Construction d'un modèle	3. Élaboration d'un plan opératoire d'intervention
4. Collecte des données	4. Exécution du plan d'intervention
5. Évaluation des données	5. Analyse et interprétation

Source : Ouellet-Dubé (1979).

LA THÈSE DE L'OPPOSITION

Les comptes rendus des démarches de recherches entreprises par les chercheurs avec des praticiens font rapidement apparaître, dès le début des années 60, les difficultés, les conflits et les tensions qu'entraîne la collaboration chercheur–praticien.

Les enquêtes menées auprès des praticiens ont révélé «la faible utilisation dans leur pratique des connaissances produites par la recherche» (Simpson, 1978 ; Tripodi et Epstein, 1978). Certains expliquent cette indiffé-

rence des praticiens à la recherche par leur formation qui « les prépare davantage à s'inspirer de leur vécu et à mettre l'accent sur les expériences qu'ils ont connues avec des clients qui présentaient des problèmes similaires » (Rinfret-Raynor *et al.*, 1986 : 131).

Pour d'autres, au contraire, cette situation renvoie à la mentalité même du praticien dont le savoir reste à l'antipode du savoir scientifique. Ainsi pour Freidson (1984 : 176), « dans l'ensemble, le praticien ne voit pas son travail de la même façon que le théoricien ou le chercheur ». Cela tient à des manières différentes de « regarder le monde ». Le premier vise l'action, le second le savoir. Cette priorité à l'action fait en sorte que le praticien est « porté à croire ce qu'il fait », c'est-à-dire avoir confiance en l'efficacité de son action contrairement au doute et au détachement sceptique inscrits dans la démarche de recherche. Cette priorité donnée à l'action entraîne, chez le praticien, une attitude pragmatiste qui se construit par l'accumulation de son expérience personnelle et directe (Freidson, 1984 : 177). Dans ces circonstances, celui-ci est amené à mettre l'accent sur l'expérience vécue et le caractère indéterminé de l'action afin de régler les cas concrets et pratiques qui se présentent à lui :

> Un travail qui nous contraint à appliquer nos connaissances à des cas concrets et pratiques change nécessairement votre état d'esprit, vous cessez de raisonner comme un chercheur, car vous être obligé d'agir même en l'absence de preuves irrécusables, vous ne pouvez pas non plus vous retrancher dans le scepticisme à l'égard de vous-même [...] Étant donné la valeur de son travail, le clinicien est fortement responsable de ses actions pratiques et pour ce faire, il est obligé de faire fond sur son expérience clinique concrète. (Freidson, 1984 : 178)

Cette démarche clinique est non seulement décrite, mais elle est aussi évaluée à l'aune de la rationalité scientifique. Les généralisations faites à partir de l'expérience clinique sont, pour le chercheur, biaisées par l'expérience limitée du praticien et réduites, selon Freidson, à « une mythologie personnelle soutenue par un ou deux incidents ou des histoires de collègues » (Freidson, 1984 : 180).

Cette façon de procéder entraîne, chez les praticiens, l'autovalidation et l'autoconfirmation, attitudes qui permettent de rendre compte de leur résistance à l'égard du discours de la recherche faite de questionnement, de doute, de critique et de remise en question. Le savoir du praticien se ramène, dans cette interprétation, à un folklore, constitué d'une accumulation d'éléments qui se sont élaborés dans une démarche d'essais et d'erreurs ; le praticien ne retenant que « ce qui a marché ». Les praticiens seraient fermés à la recherche en raison de cette mentalité, engendrée par la pratique elle-même. On serait alors en présence de deux mondes, de deux cultures, voire de deux rationalités. De là, la thèse de l'opposition.

Pour d'autres chercheurs, comme Bourdieu (1968), le savoir produit par la pratique constitue même un obstacle à la connaissance scientifique du social, renforçant les différences entre la pratique et la recherche. Pour celui-ci, la familiarité avec l'univers social constitue l'obstacle épistémologique par excellence, car elle engendre de façon continue «des conceptions et des systématisations fictives en même temps que les conditions de leur crédibilité» (Bourdieu, 1968 : 33). Comme le savoir du praticien est produit pour et par la pratique, celui-ci développe une connaissance et une théorie de la connaissance du social constituée de prénotions, de «représentations schématiques et sommaires qui sont formées par la pratique et pour elle, tiennent leur évidence et leur autorité des fonctions sociales qu'elles remplissent» (Bourdieu, 1968 : 36). La pratique engendre alors «une philosophie de la connaissance du social et de l'action humaine qui la soutient» dont les «principes contredisent point par point les présupposés de la connaissance scientifique du social» (Bourdieu, 1968 : 37).

La pratique tend à «transmuer en choix épistémologiques» les limites inhérentes au point de vue que le praticien a sur la société et la vie sociale. La situation objective du praticien le prédispose à promouvoir une philosophie naïve de l'action, l'amène à défendre le «droit à l'action libre et le droit à la conscience claire de l'action», c'est-à-dire une «philosophie humaniste de l'action humaine [...] voulant rester maître et possesseur de lui-même et de sa propre vérité, ne voulant connaître d'autre déterminisme que celui de ses propres déterminations» (Bourdieu, 1968 : 39). La réaction des praticiens à l'égard de la recherche, définie comme réductionniste, n'est que le refus, chez les praticiens, de se soumettre aux principes de la démarche scientifique qui remet en question l'illusion de la transparence et défend le principe de la non-conscience où «le sens des actions les plus personnelles et les plus transparentes n'appartient pas au sujet qui les accomplit mais au système complet des relations dans lesquelles et par lesquelles elles s'accomplissent» (Bourdieu, 1968 : 39). L'opposition se transforme ici en irréductibilité.

Comme pour Freidson, Bourdieu retrouve dans la pratique une philosophie de l'action sociale faite de volontarisme et de subjectivisme, points de vue qui constituent autant d'obstacles à une connaissance scientifique et obligent le chercheur à s'inscrire en faux contre ce point de vue pour construire son objet et procéder à sa démarche de recherche.

Freidson et Bourdieu portent la critique jusqu'au cœur du projet professionnel, soit le statut de son savoir que la thèse de l'homologie rattache à la culture et à la démarche scientifique. Ici, au contraire, les diverses composantes du savoir du praticien s'opposent terme à terme au savoir scientifique, et dans certains cas, lui font même obstacle.

Les praticiens ne partagent pas cette analyse et ont développé eux aussi une série de critiques concernant la recherche. Les reproches sont similaires, mais inversés. Les données et les conclusions produites par la recherche sont jugées insignifiantes et sans pertinence, car non adaptées aux exigences de la pratique. Selon eux, les chercheurs restent insensibles aux contextes particuliers de la pratique, produisant des généralisations sans signification pour l'action. Ils revendiquent plutôt des données qui conduiraient à trouver des solutions aux problèmes sociaux. En plus, la démarche de recherche, à leur avis, les oblige à utiliser des instruments de recherche standardisés qui constituent autant d'obstacles à une pratique efficace et éclairée puisque la pratique se situe dans une démarche dynamique de changement que la recherche, avec ses instruments, ne permet pas de saisir. En outre, le discours de la recherche passe à côté de la complexité de la pratique et de ses enjeux. Enfin, la relation de recherche est perçue comme une relation hiérarchique où le praticien devient le fournisseur de données qui permettent au chercheur de vérifier ses hypothèses sans pouvoir prendre part à l'élaboration des hypothèses et des conclusions.

La résistance de la pratique à coopérer avec la recherche ne tient pas à une mentalité anti-scientifique mais plutôt aux enjeux posés par la recherche où les praticiens sont avant tout utilisés en fonction de ses visées ou de celles de la gestion. En effet, les résultats de la recherche servent souvent de justification aux administrateurs pour procéder à la réorganisation de la pratique. La recherche est alors perçue comme une duperie ; le lien recherche–pratique permet au chercheur de se constituer un pouvoir ou d'imposer des manières de penser, de faire ou d'agir, plus proches d'une rationalité technocratique que professionnelle.

En résumé, pour la recherche, la pratique renvoie à une mentalité anti-scientifique et constitue même un obstacle à la connaissance scientifique. À l'inverse, la recherche représente, pour la pratique, une mentalité technocratique qui, elle-même, constitue un obstacle à l'exercice du projet professionnel d'intervention.

La prise en compte de l'opposition ou de l'irréductibilité de ces points de vue a amené plusieurs auteurs à conceptualiser les relations entre recherche et pratique en termes d'une double culture qui renverrait à des rationalités et des points de vue irréconciliables sur le réel et le monde social (Boutinet, 1985 ; Huberman, 1991).

L'écart reste grand entre la thèse de l'homologie et celle de l'irréductibilité. La divergence tient aux niveaux différents pris en compte. La première situe l'unité dans l'attitude scientifique, dans le partage d'une même culture méthodologique identifiée à la similitude de la logique ou du processus.

La deuxième situe plutôt les divergences et l'irréductibilité au niveau épistémologique ou ontologique dans la perception et la conception par objets. Une troisième thèse s'est affirmée dans les années 80, pour sortir de l'optique bipolaire, unité ou opposition ; elle plaide plutôt pour une alliance, ce qui a entraîné l'apparition de deux nouvelles options : la recherche-action et le modèle du praticien-chercheur.

LA THÈSE DE L'ALLIANCE

Suivant la thèse de l'alliance, la séparation entre la recherche et la pratique devient caduque ou fictive si l'on conçoit de nouvelles manières de percevoir leurs relations. De nouveaux arguments sont développés, montrant les avantages mutuels de leur collaboration. La pratique devient utile à la recherche en réinterrogeant sa compréhension des phénomènes et en réévaluant la portée de ses interprétations et de ses conclusions. De même, la recherche permet à la pratique de valider ses connaissances, de clarifier les présupposés inscrits dans l'action et de connaître l'impact de ses interventions, tout en permettant de s'émanciper des dogmatismes et des idéologies qui déforment l'action. Cette thèse est particulièrement bien illustrée par la recherche-action et le modèle praticien-chercheur.

La recherche-action

Dans la recherche-action, il n'y a pas simple collaboration entre la recherche et la pratique, mais plutôt modification de la recherche dans plusieurs de ses présupposés, car la pratique force la recherche à se renouveler, à se penser à partir de nouvelles bases.

La recherche est tenue de mettre au point une méthode capable de tenir compte et de rendre compte de la dynamique de la pratique. Les questions et les hypothèses sont formulées à partir des interrogations issues de la pratique et non plus indépendamment ou en rupture avec les prénotions de la pratique. Les catégories de la recherche se constituent ou s'élaborent à même les catégories du sens commun de la pratique. L'analyse des données s'intègre dans un processus d'interprétation réciproque entre chercheurs et praticiens, puisque la signification de l'action reste polysémique et nécessite un travail d'interprétation. La recherche n'est pas seulement constat, elle est création de signification en participant au changement social par son insertion dans la pratique. Loin de dévoiler une réalité qui serait déjà là, elle participe à la mise en acte des processus qu'elle cherche à découvrir.

Les notions de découverte et de changement remplacent celles d'explication et de causalité. La recherche-action fait, pourrait-on dire, éclater

le discours traditionnel de la recherche, rend inopérants les termes de variables, d'opérationnalité de concepts, de validité et de mesures. Le social ne se mesure plus en indicateurs mais se pense en processus. L'importance est donnée à la signification dans l'action sociale où le praticien devient un cochercheur :

> La tâche des chercheurs qui ont participé à cette expérience a essentiellement consisté à mettre en forme le vécu des différentes expériences de pratique. Il s'agit pour eux de dégager les constantes d'une action sociale, afin de définir les orientations majeures d'une pratique [...] pénétrer comme de l'intérieur, notre pratique du social, pour en saisir le mouvement propre et les grandes lignes de développement. (Brodeur et Rousseau, 1984 : 12-13)

La recherche-action alimente, pour ainsi dire, un nouveau discours de la méthode qui entre en rupture avec la conception traditionnelle de la recherche qualifiée de contraignante et de rigide pour la pratique. En outre, elle cherche à relier ce que la recherche classique tend à séparer : la théorie et la pratique, le sujet et l'objet. Ces dualismes sont jugés sources de conflits stériles, de division, et produisent des connaissances non pertinentes à la pratique et à son renouvellement (Blanchet *et al.*, 1984 : 19). Au lieu de concevoir la recherche comme une entité séparée et opposée à la pratique, la recherche-action défend un modèle interactif jugé à partir de nouveaux critères comme la pertinence, la flexibilité et la transférabilité des connaissances (Guba et Lincoln, 1981). On se trouve alors devant un nouveau modèle de la connaissance renvoyant à l'intersubjectivité comme mode de compréhension des phénomènes sociaux.

La recherche ancrée dorénavant dans le champ de l'intervention vise à formuler et à construire des modèles de pratique à partir de l'action et du processus d'intervention. Au Québec, cette démarche a mené à l'élaboration, la systématisation et la construction de plusieurs modèles de pratique comme l'intervention de réseaux (Brodeur et Rousseau, 1984), la prise en charge par le milieu (Alary, 1988), les pratiques de conscientisation (Ampleman, 1983), l'intervention féministe (Paquet-Deehy, 1989) et l'approche intégrée (Auclair, 1987).

Le travail de construction et d'élaboration des modèles de pratique se réalise à partir d'un collectif de recherche-action comprenant chercheurs et praticiens. Le praticien devient un acteur actif et indispensable dans ce processus d'élaboration et de construction d'un savoir à partir de la pratique. On vise à abolir la relation hiérarchique inscrite dans la relation de recherche classique pour y substituer des relations qualifiées de réciproques et d'égalitaires. On ne cherche pas à vérifier l'applicabilité d'une théorie, mais à construire un modèle de pratique à partir du vécu et de l'expérience du praticien qui l'expérimente. En donnant un statut épistémologique à l'expérience

du praticien et en reconnaissant au praticien un savoir valide, on juge que « les théories qui partent de l'expérience de la pratique comportent une richesse théorique qui représente un potentiel de renforcement de l'identité professionnelle qui peut être importante dans la définition professionnelle par rapport à la rationalité technocratique » (Racine, 1990 : 18). Ainsi, cette thèse répond-elle, tout au moins en partie, aux préoccupations centrales des deux premières.

Le modèle du praticien-chercheur

De façon différente de la recherche-action, le modèle du praticien-chercheur reconnaît la légitimité de la recherche traditionnelle qui impose une nouvelle discipline à la pratique en l'obligeant à soumettre ses théories et ses hypothèses de travail à la vérification empirique. Briar (1984) a défini en cinq points ce qui peut tenir lieu de préceptes ou de caractéristiques du modèle du praticien-chercheur qui vise « à créer une base empirique pour la théorie de l'intervention », permettant de valider les connaissances déjà acquises et d'en générer de nouvelles :

1. Utilise auprès de sa clientèle les méthodes et les techniques dont la supériorité empirique est reconnue.
2. Évalue sa propre intervention de façon continue et rigoureuse.
3. Participe à la découverte, à la vérification et à la diffusion de moyens plus efficaces pour aider la clientèle.
4. Emploie avec circonspection les méthodes et les techniques non vérifiées et non validées en les maîtrisant et en les évaluant de façon adéquate, tout en ayant le plus grand respect des droits de la clientèle.
5. Transmet à d'autres les résultats de ses évaluations de l'intervention (Briar, 1984 : 252).

Le modèle du praticien-chercheur veut répondre aux objections qui jugent les connaissances acquises par la pratique comme vagues, inconsistantes ou inarticulées. La réappropriation de la recherche par et dans la pratique permet de produire des énoncés valides et de défendre l'efficacité des interventions. Ici, c'est le modèle de l'ingénieur qui prévaut. Le praticien-chercheur conçoit son intervention comme une hypothèse avancée à titre d'essai, de façon provisoire, qui doit être vérifiée et qui peut être réfutée par les conclusions tirées des instruments de recherche. La recherche introduit dans la pratique un rationalisme critique où le praticien cherche à prévoir les conséquences de son action. Elle permet à la pratique d'évaluer scientifiquement et systématiquement l'efficacité de sa pratique et de vérifier si la

méthode employée mène aux résultats attendus. Elle devient « l'attitude qui conduit l'individu qui la possède à spécifier ses attentes et à comparer les résultats obtenus aux attentes espérées » (Rinfret-Raynor *et al.*, 1986 : 22).

La recherche devient, dans le modèle du praticien-chercheur, partie intégrante du processus de résolution des problèmes et d'évaluation de l'intervention basée sur des connaissances cumulatives, transférables et applicables. Le choix des modes de pratique ou des stratégies d'intervention ne relève plus exclusivement d'un choix idéologique et politique mais nécessite un nouveau lien entre la raison scientifique et l'expérience immédiate. La recherche introduit une nouvelle rationalité dans l'action et l'intervention. Elle permet d'évaluer les moyens par rapport aux fins et de décider lesquels, parmi les divers moyens disponibles, semblent les mieux adaptés aux objectifs de l'intervention. L'interface recherche-pratique passe par la réappropriation par la pratique des catégories et des instruments de la recherche. Dans ce modèle, les résultats de la recherche fonctionnent comme critères de décision des interventions à entreprendre.

Dans cette perspective, la recherche devient partie prenante à l'évaluation de la pratique. Cette démarche d'évaluation de l'intervention s'établit selon diverses modalités dont les plus connues restent la méta-analyse et certains devis de recherche qui permettent au praticien de réfléchir sur sa pratique à partir de résultats fiables et valides.

La méta-analyse (Fisher, 1990 ; Kresler, 1985) est de plus en plus utilisée comme un instrument utile et stratégique pour la pratique. La méta-analyse correspond au terme générique qui regroupe différentes techniques de revue et de synthèse de la littérature de recherches empiriques portant sur l'évaluation de l'intervention. En plus de permettre de résumer et de faire le point sur une littérature relativement importante, elle réussit à standardiser, à regrouper, par analyse statistique, les résultats d'études souvent disparates et à déterminer les modes ou stratégies d'intervention qui auront des résultats statistiquement significatifs. Elle vise à contrer les biais souvent inhérents aux traditionnelles revues de la littérature, plutôt subjectives et narratives. En outre, elle force les praticiens, par la quantification des variables significatives, à opérationnaliser et à mesurer avec plus de précision la situation de leurs clients et à vérifier empiriquement les effets de leur intervention[1].

1. Cette position a amené Hudson à formuler ces axiomes célèbres qui ont soulevé bien des controverses:

« *If you cannot measure a client's problem, it does not exist... if you cannot measure a client's problem, you cannot treat it... if you cannot measure an intervention, it does not exist... if you cannot measure an intervention, you cannot administer it.* » (HUDSON, 1985 : 187)

Pour certains, le devis à cas unique (Videka-Sherman, 1990) (*single-system design*) apparaît, dans les circonstances, comme le plus apte à réaliser cette alliance recherche–pratique, car il autorise l'utilisation directe des procédures et de la logique de la recherche dans le cadre du traitement ou de l'intervention clinique. Pour d'autres, le devis quasi expérimental avec groupe témoin en mesurant l'état de la situation avant et après l'intervention, permet de saisir la contribution spécifique de l'intervention, soit comme variable indépendante au changement du « système client ».

Ce modèle du praticien-chercheur s'inscrit aux États-Unis dans un mouvement plus large de la pratique empirique (*empirical practice movement*). Il constitue pour Fisher « une révolution tranquille dans la façon dont la pratique développe et utilise la connaissance » (Fisher, 1981). Au Québec, on trouve trace de cette orientation dans la recherche évaluative sur l'intervention féministe faite à partir d'un protocole de recherche quasi expérimental (Rinfret-Raynor *et al.*, 1984) et dans l'utilisation, en particulier au niveau de la protection de la jeunesse, de systèmes experts dans l'évaluation des situations problématiques (Poulin, 1987) ou d'instruments standardisés, pour évaluer, entre autres, la capacité parentale (Lord et Thibault, 1993).

La thèse de l'alliance ne fait pas disparaître les tensions et les conflits relevés dans la thèse de l'opposition. Elle les déplace. Elle rend inopérants ou caduques les dualismes accentués dans la thèse de l'opposition, mais en fait surgir d'autres, ceux entre le qualitatif et le quantitatif, entre la compréhension et l'explication ou encore le statut de la mesure dans l'évaluation des interventions. La pratique se trouve ainsi à faire sienne les débats ou les dualismes classiques que l'on retrouve traditionnellement en recherche sociale. Ainsi, la recherche-action fait davantage appel à la méthode qualitative plus centrée sur l'interprétation du sens de la pratique, à la différence du modèle de praticien-chercheur, plus axé sur une méthode quantitative, exploitant l'analyse numérique ou statistique et utilisant des instruments de mesures standardisés et valides. D'une autre façon, la recherche-action reste davantage en lien avec des pratiques communautaires faisant appel à la mobilisation des ressources ou des réseaux communautaires, alors que le modèle du praticien-chercheur semble plus proche d'une pratique clinique où la relation individuelle est plus importante.

L'alliance a réussi à expérimenter de nouveaux rapports entre la recherche et la pratique, a-t-elle aussi permis d'intervenir autrement, de formuler de nouvelles pratiques ? Il est trop tôt pour en faire le bilan, mais cette alliance a obligé la recherche à penser autrement son rapport à la pratique, à ne plus réduire la pratique à un simple champ d'application et à reconnaître le point

de vue spécifique de la pratique sur le social[2]. Elle a permis à la pratique d'élucider les conditions de validité et d'efficacité de ses interventions et de développer une distance critique et une capacité d'autoréflexion à l'intérieur même de l'action. La question de la légitimité de la recherche ou de la pratique ne se pose plus. Les interrogations portent davantage sur les modalités de leur collaboration, sur le devis et les instruments les plus pertinents par rapport à telles ou telles problématiques. La question n'est plus l'étrangeté des deux univers mais plutôt la reconnaissance des modalités de leur collaboration ou de leur négociation (Galinsky, 1993).

Ce changement traduit-il une professionnalisation de la pratique où la recherche agirait comme garante de cette référence professionnelle ? La recherche peut-elle servir, dans ces circonstances, d'argumentation pour revendiquer plus d'autonomie dans la détermination des priorités d'action puisque le praticien aurait, par et dans la recherche, trouvé ses propres instruments d'évaluation et de contrôle ? Cette thèse de la professionnalisation de la pratique a été défendue, en France, par Martin qui y voit un « nouveau mode de communication et un principe de reconnaissance pour parachever une professionnalisation » (Martin, 1985 : 54). Cette thèse, cependant, tient pour résolus les conflits entre recherche et pratique. Autant qu'une confrontation de rationalité, la relation recherche–pratique engage un rapport conflictuel de pouvoir dont l'enjeu reste la définition légitime du métier. De ce point de vue, la recherche-action et le modèle du praticien-chercheur apparaissent moins comme des tentatives de professionnalisation que deux formes particulières de compromis dans cette lutte entre la recherche et la pratique. La recherche-action traduirait la réussite de la pratique à imposer sa culture à la recherche et le modèle du praticien-chercheur voit la recherche obliger la pratique à s'interroger elle-même à partir des catégories de la recherche.

CONCLUSION

Les réflexions menées sur les liens recherche–pratique, qu'elles soient formulées en termes d'identité, d'opposition ou d'alliance, limitent souvent la discussion au seul niveau de leurs relations qui engagent principalement le champ professionnel de l'intervention sociale et le champ scientifique de la recherche (Soulet, 1987). Elles omettent fréquemment de considérer le champ administrativo-politique qui est appelé à jouer un rôle non négligeable dans la définition et la structuration de leurs relations.

2. L'expérience situationnelle, la nature tacite de l'expérience et la réflexion en action du praticien sont de plus en plus reconnues comme légitimes, car elles mettent en jeu des compétences et des savoirs valides et validés.

Cette question des relations recherche–pratique est à l'ordre du jour de plusieurs organismes de subvention. Elle est même devenue, pour certains, un nouveau mot d'ordre. Au nom de la crise des finances publiques et de la rentabilité des investissements, la recherche sociale doit de plus en plus se faire en collaboration avec les milieux de pratique. Cette collaboration doit aussi faire la démonstration de son utilité, de sa pertinence et de son efficacité. C'est souvent une condition de financement.

La recherche et la pratique sont de plus en plus tenues de collaborer non plus à partir de leur logique propre, mais plutôt à partir de critères de référence qui leur sont étrangers et qui renvoient à des modes de pensée davantage administratifs ou technocratiques. Les investissements pour la recherche sociale se font de plus en plus en fonction de problématiques prioritaires, correspondant à des populations cibles ou à des groupes à risques spécifiques. Dans ce contexte, la recherche et la pratique se voient imposer non seulement le choix et la définition des objets d'étude et d'intervention, mais aussi les catégories d'analyse et d'interprétation. Elles risquent d'être réduites à appliquer dans leur domaine respectif les exigences et les priorités des gestionnaires ou des planificateurs et à faire leur la rationalité administrative et les exigences productivistes des organisations, bref, à opérer à l'intérieur d'un modèle d'ingénierie sociale. Le langage de la recherche sociale vient alors participer au travail ou au processus de légitimation des choix technocratiques. L'alliance recherche–pratique devient, dans ce contexte, de plus en plus urgente et nécessaire, non pas seulement sur les plans méthodologique et épistémologique, mais aussi sur les plans stratégique et politique.

Bibliographie

ALARY, J. *et al.* (1988). *Solidarités*, Montréal, Boréal.

AMPLEMAN, G. *et al.* (1983). *Pratiques de conscientisation*, Montréal, Nouvelle Optique.

AUCLAIR, R. (1987). *Approche intégrée : Une innovation dans la dispensation des services sociaux,* École de service social, Université Laval, Québec.

BLANCHET, L. *et al.* (1984). « L'intervention en réseaux comme processus de recherche-action », *Revue canadienne de service social*, vol. 2, n° 1, 97-127.

BOURDIEU, P. *et al.* (1968). *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton.

BOUTINET, J.P. (sous la direction de) (1985). *Du discours à l'action*, Paris, L'Harmattan.

BRIAR, S. (1990). « Empirism in Clinical Practice : Present and Future », dans VIDEKA-SHERMAN et W.L. REID (sous la direction de), *Advances in Clinical Work Research*, Silver Springs, NASW Press.

BRIAR, S. (1984). « Intégrer la recherche à l'enseignement clinique en service social », dans RUBEN, A. et A. ROSENBLATT (sous la direction de), *Recueil de textes inédits sur l'utilisation de la recherche en service social*, Québec, Presses de l'Université Laval.

BRODEUR, C. et R. ROUSSEAU (sous la direction de) (1984). *L'intervention de réseaux : une pratique nouvelle*, Montréal, Éditions France-Amérique.

EATON, J.W. (1959). « A Scientific Basis for Helping », dans KAHN, A.J. (sous la direction de), *Issues in American Social Work*, New York, Columbia University Press, 270-292.

FISCHER, J. (1990). « Problems and Issues in Meta-analysis », dans VIDEKA-SHERMAN et W.L. REID (sous la direction de), *Advances in Clinical Work Research*, Silver Springs, NASW Press, 297-325.

FISCHER, J. (1981). « The Revolution in Social Work », *Social Work*, 26, 199-207.

FREIDSON, E. (1984). *La profession médicale*, Paris, Payot.

GALINSKY, M. *et al.* (1993). « Confronting the Reality of Collaborative Practice Research », *Social Work*, vol. 38, n° 4, juillet, 440-449.

GORDON, J.E. (1990). « What is the Utilization Agenda ? », dans VIDEKA-SHERMAN et W.L. REID (sous la direction de), *Advances in Clinical Social Work Research*, Silver Springs, NASW Press.

GUBA E. et Y.S. LINCOLN (1981). *Effective Evaluation*, San Francisco, Jossey-Bass.

HUBERMAN, M. (1991). *De la recherche à la pratique*, Berne, Peter Lang.

HUDSON, W. (1985). « Indexes and Scales », dans GRINNELLE, R.M. (sous la direction de), *Social Work Research and Evaluation*, Peacock, Itasca, F.E.

KRESLER, C. (1985). « Meta-analyses, Clinical Psychology and Social Policy », *Clinical Psychology Review*, 5, 3-2.

LORD, M. et M. THIBAULT (dir.) (1993). *Manuel d'utilisation et d'interprétation de l'inventaire concernant le bien-être de l'enfant en lien avec l'exercice des responsabilités parentales (I.C.B.E.)*, Centre jeunesse de l'Estrie, Sherbrooke.

MARTIN, C. (1985). « La recherche dans le travail social comme art de convaincre », *Connexions*, n° 46, 45-67.

MAYER, R. et F. OUELLET (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin Éditeur.

OUELLET-DUBÉ, F. (1979). « Recherche ou pratique : qui gagne ? », *Service social*, vol. 28, n°s 2-3, 5-14.

PAQUET-DEEHY A. *et al.* (1989). *Apprendre à intervenir auprès des femmes violentées : une perspective féministe*, Rapport de recherche, École de service social, Montréal, Québec.

POULIN, M. (sous la direction de) (1987). « L'informatique dans les services sociaux », *Service social*, numéro spécial, vol. 36, n° 1, 187 pages.

RACINE, P. (1990). *La loi de la protection de la jeunesse : son impact sur les professionnels*, Département de travail social, UQAM, Montréal.

RINFRET-RAYNOR, M. *et al.* (1986). « La recherche évaluative au profit de la pratique », *Service social*, vol. 31, n°s 1 et 2, 141-157.

RINFRET-RAYNOR, M. *et al.* (1989). *Intervenir auprès des femmes violentes : évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*, École de service social, Montréal.

ROUSSEAU, R. (1984). « Recherche-action et intervention de réseau », dans BRODEUR, C. et R. ROUSSEAU (sous la direction de.), *L'intervention de réseaux*, Montréal, Éditions France-Amérique.

SIMPSON, R. (1978). « Is Research Utilization for Social Workers ? », *Journal of Social Service Research*, vol. 2, n° 2, hiver, 143-157.

SOULET, M-H. (1987). *La recherche sociale en miettes*, Paris, CTNERHT.

TRIPODI, T. et I. EPSTEIN (1978). « Incorporating Knowledge of Research Methodology into Social Work Practice », *Journal of Social Service Research*, automne, vol. 2, n° 1, 11-23.

VIDEKA-SHERMAN et W.L. REID (1990). *Advances in Clinical Social Work Research*, Silver Springs, NASW Press.